



VADEMECUM 2018



La Ligue de Golf des Pays de la Loire est aussi sur :



[Visitez les Golfs des Pays de la Loire](#)

VADEMECUM 2018

SOMMAIRE

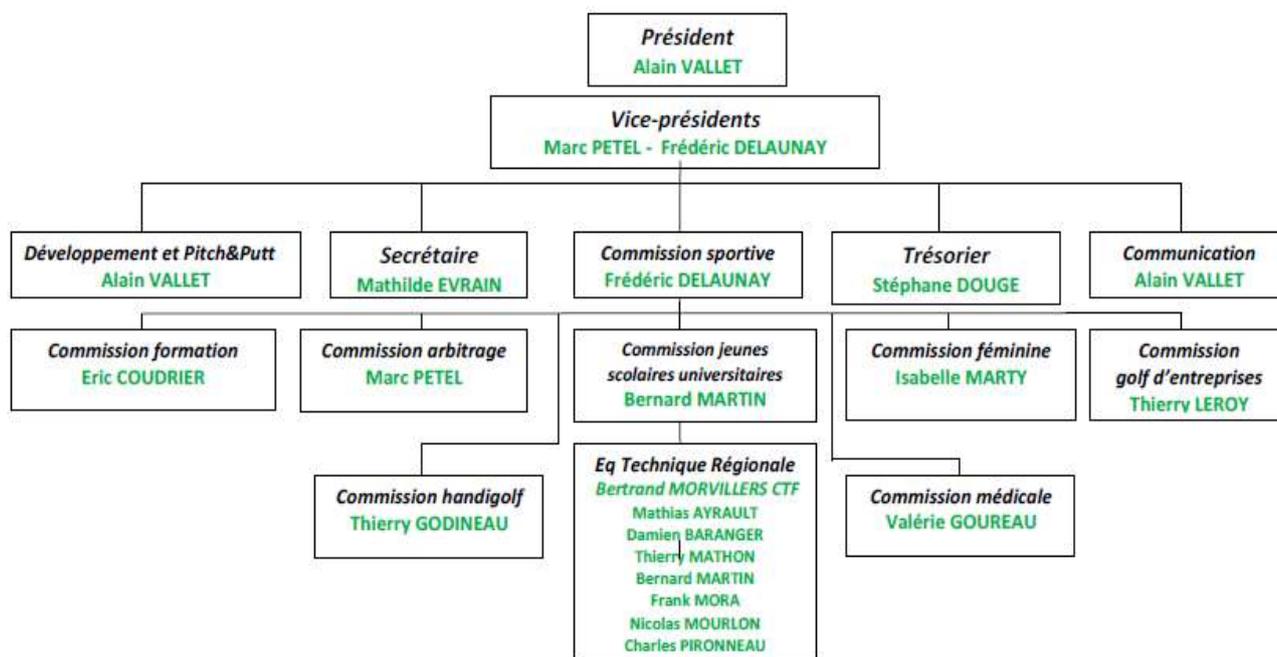
Organigramme de la Ligue de Golf des Pays de la Loire et Commission G.E.....	3 et 4
Résultats sportifs 2017	5
REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE.....	
Adhésion à la FFG pour les clubs	7
Participation aux compétitions du Golf d'Entreprise.....	8
Déroulement des épreuves.....	9
Condition de l'épreuve / interruption du jeu.....	10
Consignes particulières.....	12
REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES DE LIGUE	13
Championnat par équipe de Ligue / Qualification Coupe de France par équipe	14
Qualification Championnat de France P&P.....	15
Coupe de l'Ouest	16
Championnat individuel de Ligue brut & net / Qualification Championnat Fédéral GE ..	16
Coupe des Présidents GE de la Ligue.....	17
Championnat de Ligue des divisions 1,2,3,4 et 5	
Trophée 36 +	23
Composition des équipes par division de Ligue.....	24
Championnat départemental	25
CAHIER DES CHARGES POUR LES DIRECTEURS DE GOLF	27
CONSIGNES D'ORGANISATION DES MANCHES DE CHAMPIONNAT GOLF D'ENTREPRISE DE LIGUE	25
Pour les Associations Sportives en charge du Recording.....	30
Le Développement du Golf d'Entreprise	32
Annexes :	
Calendrier général de la saison 2018	34
Tableaux des rencontres des divisions 1, 2, 3, 4 et 5	35 à 37

LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE



ffgolf®

ORGANIGRAMME DE LA LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE



COMMISSION GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE :

De gauche à droite :

- **Thierry LEROY** – Délégué de Ligue pour le Golf Entreprise – Membre du comité directeur de la Ligue de Golf des Pays de la Loire,
- **Thierry CHEVALIER** – Membre de la commission – Responsable du Golf Entreprise au Comité Départemental 44,
- **Thierry MOREAU** – Membre de la commission – OEC.



De gauche à droite :

Pour l'équipe du CD 49 – GE (zone Est) :

- **Alain SUZINEAU** – Responsable du Golf Entreprise au Comité Départemental 49
- Jean-Yves JEUDON
- Rodolphe LAMI
- Eric EDOT



Le Golf d'Entreprise c'est toute une équipe à votre service...

RESULTATS 2017

Compétitions	TROPHEES
Championnat de France de P & P	Vice-Champion de France 2F OPEN 85 8 ^{ème} place pour l'AS CM Nantes
Championnat Fédéral Individuel et par équipes Golf d'Omaha Beach	3 ^{ème} place en Brut pour la Ligue 3 ^{ème} place Dames : Margot IVANOFF
Participation à la Coupe de France Golf Entreprise Golf du Château de Cheverny	SGTD Total Donges (6 ^{ème}) 2F OPEN 49 (Cut manqué)
Championnat individuel de Ligue Compétition Strokeplay Brut	Fabrice BAUSSAY (2FOPEN49) Margot IVANOFF (ASGEN)
Champion de Ligue par équipe Compétition Strokeplay Net	2F OPEN 49
Coupe de l'Ouest Golf de St CAST	Victoire de la Bretagne face aux Pays de la Loire
Coupe des Présidents Golf de l'Ile d'Or – Scramble à 2	Equipe Ligue (A. Vallet / F. Delaunay) en Brut Equipe ASAA Alcatel en Net
Championnat ligue 1 ^{ère} division	2F OPEN 49
Championnat ligue 2 ^{ème} division	ASPTT
Championnat ligue 3 ^{ème} division	ASLAN & 2F OPEN 53
Championnat ligue 4 ^{ème} division	ASC INDRET & ASCHU Nantes 2F OPEN 49 & AS COSTA
Championnat ligue 5 ^{ème} division	RACC & AS PMSA 53 ASPEIN & PGA Police
Championnats Départementaux CD 44 CD 49	AS FAMAT sur zone Ouest GECA Angers sur Zone Est





REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

Ce règlement général est complété par le règlement particulier de chacune des épreuves.

Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général.

ADHESION A LA FFGOLF POUR LES CLUBS G.E.

ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE : A. S.

Sont reconnues Associations Sportives d'entreprise, les associations sportives loi 1901 d'Entreprise publiques ou privées.

Pourquoi adhérer à la **ffgolf** ?

Pour délivrer la licence qui est obligatoire et exigée sur tous les équipements de golf.

Pour que les Associations G.E. puissent participer aux épreuves fédérales et/ou de Ligue.

Pour permettre à ses adhérents de bénéficier d'une couverture d'assurance individuelle accident incluse dans la Licence FFG (*nouveauté 2016*) en plus de la responsabilité civile du joueur pour les dommages causés à autrui.

Comment adhérer à la **ffgolf** ?

En demandant à la ffgolf ou à votre Délégué de Ligue, un dossier d'adhésion qui devra être retourné pour avis à votre ligue régionale d'appartenance accompagné des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts conformes au droit des associations (loi 1901).
- Ces statuts doivent mentionner l'appartenance des membres de l'A.S. au personnel de l'entreprise ainsi que la définition de ses ayants-droits (retraités de l'Entreprise, conjoint/concubins, enfants, etc...).
- Un extrait K.BIS de l'entreprise.
- La liste des membres de son comité de direction.
- Une photocopie du récépissé de déclaration en préfecture de sa création et de sa publication au journal officiel sous son titre actuel.
- La désignation et le nombre de membres de chaque section sportive ainsi que le nom du responsable de la section golf.

Il est aussi possible d'adhérer à la FFG en tant que section directe d'un **Comité d'Entreprise** ou en tant que **Section Territoriale d'Entreprise** (STE) pour les grandes Entreprises ou administration nationale qui dispose d'une Association Sportive unique au plan national. Les formalités administratives d'affiliation à la FFG sont différentes dans ces 2 cas.

Me solliciter pour toute précision sur les affiliations

Pour mémoire, la ligue de Golf des Pays de la Loire regroupe 5 départements : **44, 49, 53, 72, 85.**

Pour tout renseignement :

Thierry LEROY – Délégué de Ligue - Golf Entreprise

40 rue du Moulin des Carmes

44300 NANTES

☎ : +336 82 89 05 09

Courriel unique ✉ : thierry.leroy@creditmutuel.fr

PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

GOLF D'ENTREPRISE

CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Epreuves réservées aux associations sportives d'Entreprise affiliées à la FFGolf

LE JUMELAGE ENTRE 2 ASSOCIATIONS N'EST PAS AUTORISE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LES COMPETITIONS DE LIGUE

Vendredi 09 mars 2018

auprès du délégué Golf d'Entreprise de la ligue, concrétisée par l'envoi d'un chèque libellé à l'ordre de la ligue de golf des Pays de la Loire de **40 € par équipe engagée** (tarif inchangé depuis 2012) pour participer aux compétitions par équipe organisées par la Ligue de Golf des Pays de la Loire à l'adresse suivante :

Ligue de Golf des Pays de la Loire 9, rue du Couëdic 44000 NANTES

La répartition des équipes par division figure sur le tableau adressé aux Présidents des Associations d'Entreprise. Il est annexé à la fin de ce vadémécum 2017.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES JOEUSES ET JOUEURS

Les joueuses et joueurs composant les équipes devront :

1. Répondre aux exigences des règles de statuts d'amateur.
2. Etre licencié de la FFGolf et présenter un certificat de non-contre-indication à la pratique du Golf en compétition selon les exigences de la FFGolf.
3. Etre membres de l'association Sportive d'Entreprise qu'ils ou elles représentent sur le territoire de la ligue ou y être rattachés conformément aux procédures en vigueur.
4. Etre salarié titulaire (ouvrant droit), de son association G.E. ou ayant-droit pour toutes les compétitions de ligue, y compris le championnat de Ligue individuel ou par équipe en formule Strokeplay qualificatif pour les épreuves fédérales, sous réserve du respect de l'article 4.1 suivant.
4.1. : Précision : Pour les épreuves fédérales, seuls les salariés titulaires en activité seront autorisés à y participer. (Championnat de France individuel et par équipe, Coupe de France par équipe en Strokeplay net ou Coupe de France P&P G.E)
5. Si nécessaire et sur simple demande du Délégué, le Président d'une AS devra fournir une attestation justifiant l'appartenance à l'AS de l'entreprise ou de l'établissement du ou des joueurs concernés et si besoin tout moyen de preuve de son appartenance à l'entreprise tel qu'un bulletin de salaire ou un justificatif de l'employeur précisant l'emploi et la fonction du joueur.

Définition d'ayants-droits :

Sont considérés comme ayants droits, les conjoints des salariés et des retraités de l'Entreprise. Leurs enfants peuvent être adhérents et licenciés au sein des sections Golf d'Entreprise. Toutefois ces enfants ne sont pas considérés comme ayant-droit (dans le cadre de nos compétitions Golf d'Entreprise de la ligue des Pays de la Loire) et ils ne peuvent pas participer à nos épreuves sportives.

Personnes extérieures :

Ne doivent pas représenter plus de 10 % de l'effectif des membres de la section Golf Entreprise affiliée auprès de la FFGolf.

Ne peuvent pas participer aux compétitions Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire et aux épreuves fédérales, sauf règles particulières.

Sont considérés extérieures, toutes personnes n'ayant aucun lien direct ou indirect avec l'Entreprise, contrairement aux ouvriers-droits de l'entreprise ou ayants-droits.

Les capitaines devront répondre aux exigences des règles de statut d'amateur.

DEROULEMENT DES EPREUVES

CONDITION DE L'EPREUVE

Le **comité de l'épreuve** sera composé du Délégué au Golf d'Entreprise, du Président de la Commission Sportive de la Ligue et du Directeur du Golf d'accueil ou à défaut du Président de l'Association Sportive du Club d'accueil ou encore du responsable de la commission sportive du club d'accueil ou de toute personne habilitée à prendre des décisions sur le déroulement du jeu et désignée par le Délégué au Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

Dans les conditions définies dans les règles de golf, seuls les arbitres désignés, pour l'épreuve considérée, par la commission sportive de la ligue sont autorisés pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du comité de l'épreuve.

Les responsables du comité sont définies aux règles de golf 33 et 34.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

BALLE

L'épreuve sera disputée exclusivement avec les balles de 42,67 mm de diamètre (1,68 inches), figurant sur la liste des balles approuvées par le ROYAL AND ANCIENT GOLF CLUB DE ST ANDREWS et l'U.S.G.A.

CONDITION DE L'ÉPREUVE / INTERRUPTION DU JEU

Rappel de quelques textes officiels applicables sur le déroulement d'une épreuve et l'interruption du jeu.

En fonction des conditions climatiques LE JEU PEUT ÊTRE INTERROMPU conformément à la règle 6-8 par le comité de l'épreuve et considérant l'article 33-2-d sur le TERRAIN INJOUABLE, la Commission Sportive du Golf d'Entreprise prend les dispositions suivantes conformément à l'article 33-1 qui stipule que LE COMITÉ DOIT ÉTABLIR LE RÉGLEMENT SELON LEQUEL UNE COMPÉTITION DOIT ÊTRE JOUÉE.

Extrait de l'article 6-8 des règles de Golf : Règle 6

Procédure lorsque le jeu est interrompu par le Comité :

En cas d'interruption du jeu par le Comité, si les joueurs dans un match ou un groupe sont entre le jeu de deux trous, ils ne doivent pas reprendre le jeu avant que le Comité n'ait donné l'ordre de reprise du jeu. S'ils ont commencé le jeu d'un trou, ils peuvent interrompre le jeu immédiatement ou continuer le jeu du trou, à condition de le faire sans délai. S'ils choisissent de continuer le jeu du trou, ils peuvent interrompre le jeu avant que le trou ne soit terminé. Dans tous les cas, le jeu doit être interrompu après l'achèvement du trou.

Les joueurs doivent reprendre le jeu lorsque le Comité a ordonné la reprise du jeu.

En application de la règle 33-2-d : Terrain injouable

Si le Comité ou son représentant autorisé considère que pour quelque raison que ce soit, le terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement normal du jeu, il peut, en match-play ou en Strokeplay, ordonner une interruption momentanée du jeu, ou bien en Strokeplay déclarer le jeu nul et non avenu et annuler tous les scores pour le tour concerné. Quand un tour est annulé, toutes les pénalités encourues durant ce tour sont annulées.

Avis de la Commission Sportive du Golf d'Entreprise sur les conséquences dans ses épreuves sportives d'une interruption du jeu avec impossibilité de le reprendre sur décision du Comité de l'Épreuve.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves de Ligue en match-play de :

- ne retenir que les scores des matches en doubles dans la formule Foursome si le jeu est interrompu durant les 9 derniers trous à la condition que toutes les équipes de la division concernée ou de la poule concernée aient au moins terminées les 9 premiers trous,
 - d'annuler les scores de la journée de manche de championnat considérée si toutes les équipes n'ont pu au moins accomplir les matches de double en Foursome,
- Il est décidé de ne pas faire rejouer ces matches et la journée est donc neutralisée. Le classement général de la saison sera fait sur 4 journées au lieu de 5 journées initialement prévue.
- Dans l'éventualité d'une 2^{ème} journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Épreuve au cours du championnat de Ligue, il sera de nouveau fait application de cette règle.
- Le classement général sera établi sur 3 jours de compétitions au lieu de 5 initialement prévue.
- Dans cette hypothèse, la **commission sportive du Golf d'Entreprise** se réserve le droit de neutraliser les résultats de la saison entière.

De fait, aucune équipe ne pourra être déclarée gagnante de sa division ou de sa poule et n'accèdera à la division supérieure.

De même aucune équipe ne sera reléguée en division inférieure en fin de saison.

La saison entière serait neutralisée et les mêmes équipes seraient donc de facto qualifiées pour la saison suivante aux mêmes places et dans les mêmes divisions et poules que dans la saison précédente.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves de qualification aux épreuves fédérales en Strokeplay :

- d'annuler la manche considérée pour les qualifications concernées (Coupe de France par équipes ou Championnat Fédéral Golf Entreprise Individuel) dès lors que tous les participants n'ont pas terminés cette manche.

Le classement général des épreuves de qualification de la Ligue serait donc réalisé sur les 2 manches restantes au lieu de 3 initialement prévues.

- Dans l'éventualité d'une 2ème journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve des qualifications, il sera de nouveau fait application de cette règle.

La Commission Sportive du Golf d'Entreprise, prenant en compte les résultats de la seule manche restante se réserve le droit de sélectionner les représentants de la Ligue des Pays de la Loire au niveau fédéral en prenant en considération les participations individuelles et collectives des années précédentes dans ces 2 épreuves fédérales.

Les éventuelles performances individuelles précédant cette interruption du jeu pourront être enregistrées pour la gestion des index des joueurs concernés.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves du Championnat Départemental en Stableford :

- d'annuler les résultats de la manche considérée pour toutes les rencontres, sur l'ensemble des terrains où se disputent les épreuves de la même journée de championnat départemental tant sur la zone Ouest que sur la zone Est, dès lors que sur l'un des terrains les rencontres n'ont pu aller jusqu'à leur terme, pour l'ensemble des participants.

Pour mémoire, une journée de championnat départemental est disputée sur 3 terrains différents.

Nous ne pouvons valider les résultats de ces journées que dans l'hypothèse où les 3 journées de rencontres se sont entièrement déroulées.

- Dans l'éventualité d'une 2ème journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve, il sera de nouveau fait application de cette règle.

Dans cette hypothèse, la **commission sportive du Golf d'Entreprise** se réserve le droit de neutraliser les résultats de la saison.

De fait, aucune équipe ne pourra être déclarée gagnante de son championnat départemental (zone Ouest ou zone Est) et n'accèdera à la 5ème division de la Ligue.

La saison entière serait neutralisée. Les équipes classées dernières de leurs poules de D5 resteront l'année suivante en Division 5 de Ligue.

CONSIGNES PARTICULIERES / PENALITES

Disqualification d'une équipe :

- Après échanges et décisions prises à l'unanimité des présents lors de la réunion des Présidents d'AS G.E. du 25 octobre 2013, il est rappelé que pour toutes les compétitions golf d'Entreprise de ligue, tous les joueurs ou toutes les équipes qui n'auraient pas réglé leurs green-fees avant de quitter le golf d'accueil seront disqualifiés.
- Après échanges et décisions prises à l'unanimité des présents lors de la réunion des Présidents d'AS G.E. du 16 octobre 2015 il en sera de même pour les compétitions gérées par la ligue de golf des Pays de la Loire. Dans le cas où les greens fees ne sont pas réglés par l'Association au moment du recording par remise d'un chèque de règlement le jour même de l'épreuve auprès du représentant de l'AS en charge du Recording avec sa feuille de match. Cette association sera automatiquement disqualifiée à réception du rapport de l'AS en charge de ce recording, constatant le non-paiement lors de l'envoi des résultats. Les Greens-fee restent dues à la Ligue organisatrice.
- Toute équipe qui, au terme d'une compétition de Strokeplay rendra un nombre de cartes inférieur au nombre de score à retenir prévu au règlement de l'épreuve sera disqualifiée.
- L'utilisation de voiturette par un joueur est interdite et entraînera la disqualification de l'équipe.

Dispositifs artificiels et équipements inhabituels (Règle de golf 14-3)

L'utilisation des lecteurs de type MP3/MP4 ou de téléphone portable par les joueurs est interdite.
L'utilisation d'instruments de mesure des distances doit rester conforme aux règles Fédérales.

Retard au départ (application systématique de la règle 6.3)

« Si un joueur se présente au départ désigné, prêt à jouer, dans les 5 minutes qui suivent son heure de départ et qu'il n'existe pas de circonstances justifiant la non-application de la pénalité de disqualification prévue dans la règle 33.7, la pénalité pour n'avoir pas pris le départ à l'heure sera : La perte du 1^{er} trou en MATCH PLAY et deux coups de pénalité sur le premier trou en STROKE PLAY, au lieu de la disqualification prévue dans la règle 33.7 ».

Au-delà de 5 minutes de retard : **disqualification**.

Jeu lent (règle de golf 6-7)

Les responsables des épreuves et les arbitres éventuels recevront des directives précises et auront toute autorité pour appliquer cette règle.

Comportement incorrect

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc. ...), il pourra, après avoir reçu un avertissement d'un membre du Comité de l'Epreuve, être pénalisé de 2 points sur les épreuves en Stroke. Les joueurs ou partenaires de jeu de la personne qui se comporte ainsi peuvent saisir dès que possible le Comité de l'épreuve pour faire constater et cesser ces agissements incorrects et inadmissibles dans nos épreuves sportives.

Le **comité de l'épreuve ou son représentant** pourra éventuellement prononcer sa disqualification, en particulier dans le cas d'insultes à un membre du comité ou à un arbitre. Dans tous les cas, le **Délégué de Ligue** ou le Délégué Fédéral devra mentionner les faits dans son rapport à la commission sportive de la Ligue ou la commission sportive nationale qui pourra prendre des sanctions ad hoc.

Non présentation au recording

0 point pour l'équipe ayant omis d'enregistrer et de signer ses résultats sur les feuilles de match.

**REGLEMENT PARTICULIER
DES EPREUVES
GOLF D'ENTREPRISE
DE LIGUE**

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DE LIGUE QUALIFICATION COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE TROPHEE RAYMOND FANEN

COMPOSITION DES EQUIPES

1 Equipe par club, composée de 3 à 4 joueurs.

Les joueurs doivent impérativement être salariés titulaires en activité de l'établissement du club ou ayants-droits.

Index : 0 à 21,4 (index 21,4 retenu pour les joueurs 21,4 à 25).

Aucune dérogation d'inscription pour des joueurs d'index supérieur à 25.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

NB : Participation possible des AS qui ne remplissent pas les conditions d'engagement des ouvrants droits (3 ou 4 joueurs salariés titulaires), sans prétendre pouvoir participer au classement des qualifications permettant d'accéder à la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise.

Important : Les A.S. concernées par cette règle doivent informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches minimum en STROKE PLAY NET.

La participation aux 2 manches est obligatoire pour être dans le classement général par équipe en vue de la sélection par la ligue des 2 AS participantes à la Coupe de France par équipe du GE.

Départs marques arrières : Blanches pour les Messieurs et Bleues pour les Dames.

Classement général : les 3 meilleurs scores retenus pour l'équipe.

Si moins de 3 scores pour l'équipe, le résultat n'est pas retenu et l'équipe est disqualifiée (non-respect des 2 tours obligatoires avec au minimum 3 joueurs).

Départage : se fait sur la 2^{ème} et dernière manche, si égalité, départage sur la 3^{ème} et dernière carte retenue de chaque équipe, si nouvelle égalité **départage selon la règle fédérale 3.9.2 du Vadémécum FFG.**

Départage sur le 18, 9, 6, 3 ... etc. pour désigner la carte et l'équipe qui l'emporte.

Sont qualifiés pour la Coupe de France du Golf d'Entreprise « Trophée Raymond FANEN » les 2 clubs arrivés 1^{er} et 2^{ème} du Championnat par équipes de Ligue (équipes ayant le moins de points en Strokeplay net à l'issue des 2 manches).

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative disponible est proposée à l'équipe arrivée 3^{ème}, puis 4^{ème} et ainsi de suite afin de présenter 2 clubs pour représenter la Ligue de Golf des Pays de la Loire à la Coupe de France des AS-GE.

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE P & P QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL G.E. DE PITCH & PUTT PAR EQUIPE.

COMPOSITION DES EQUIPES

1 Equipe par club, composée de 2 joueurs.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

Pour les joueurs : Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

Index : 0 à 35,6

NB : Participation possible des AS qui ne remplissent pas en totalité les conditions d'engagement des ouvriers droits, sans prétendre pouvoir participer à la finale fédérale nationale de Pitch and Putt.

Important : Les A.S. concernées par cette règle doivent en informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

En fonction du nombre de places disponibles, une AS pourra engager plusieurs équipes dans l'épreuve des qualifications. Dans ce cas, une seule équipe du Club sera classée pour les qualifications à l'épreuve fédérale nationale de la saison suivante.

REGLES ET CLASSEMENT

- Formule de jeu : Stroke Play Brut - 36 Trous (2 tours le même jour)
- Départs : Marques de Départ identiques aux joueuses et joueurs.
- Départs en Shot-Gun avec brassage des équipes au 2^{ème} tour.
- Classement : Le classement se fera par addition sur chaque tour des 2 scores des 2 joueurs de l'Equipe.
- Départage : En cas d'égalité, le départage se fait sur le 2^{ème} tour puis sur les 9 derniers trous du 2^{ème} tour.

Le 1^{er} Club est automatiquement qualifié pour la Coupe de France du Golf d'Entreprise de P&P en raison du quota attribué à notre Ligue. Par expérience, un 2^{ème} club (voire un 3^{ème} certaines années en fonction des forfaits d'autres ligues) est invité à participer en raison du forfait d'autres ligues ne présentant pas ou peu d'équipes au regard de leurs quotas. En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative devenue disponible est proposée à l'équipe arrivée 2^{ème}, puis 3^{ème}, puis 4^{ème} et ainsi de suite afin de présenter un nombre de clubs égal au quota attribué ou augmenté à notre Ligue des Pays de la Loire.

LA COUPE DE L'OUEST

LIGUE DE BRETAGNE / LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

COMPOSITION DES EQUIPES

Epreuve annuelle ouverte à tous les membres adhérents des Associations Sportives d'Entreprise des ligues Golf Entreprise de Bretagne et des Pays de la Loire affiliées à la FFGolf et présentant un certificat médical de non-contre-indication de la pratique du Golf en compétition.

REGLES ET CLASSEMENT DE L'EDITION 2017

La RYDER-CUP de l'OUEST renommée « COUPE de L'OUEST » pourra rassembler jusqu'à **88 joueurs**, représentant 44 équipes au maximum, soit **22 équipes de 2 joueurs au maximum par ligue**.

Dans le cas d'une inscription inférieure à cette capacité de 22 équipes par Ligue, le match-play se jouera sur le nombre équivalent d'équipes inscrites dans chaque Ligue.

Exemple : 20 équipes en Pays de la Loire et 22 équipes en Bretagne.

La rencontre réunira tous les joueurs inscrits par chaque Ligue à cette manifestation mais le classement ne se fera que sur les 20 matchs de face à face entre les 2 ligues.

Inscriptions : Le choix du terrain revient à la Ligue organisatrice. Une **équipe** est composée de 2 joueurs ou joueuses d'une même association G.E. et elle s'inscrita exclusivement par Extranet en respectant la date limite d'engagement pour les équipes de la Ligue des Pays de la Loire. Les équipes de la Ligue de Bretagne s'inscrivent auprès de leur représentant qui adressera la liste des participants le mardi précédent le jour de l'épreuve au Délégué de la Ligue des Pays de la Loire.

Formule de jeu : **Match Play en 4 balles / meilleure balle.**

Match Play à quatre balles (Règle 30) : Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé par l'un des joueurs de l'équipe sur chaque trou est pris en compte.

Marques de départs : Arrières, blanches pour les Messieurs, Bleues pour les Dames

Comptage des points en match-play : 1 point pour le gain du match, 1/2 point en cas d'égalité et 0 point en cas de défaite.

Classement : La Ligue gagnante est celle qui totalisera le plus grand nombre de points à l'issue de l'ensemble des rencontres. La gravure du titre de la **Coupe de l'Ouest** sur le Trophée est à la charge de la Ligue gagnante. Elle remettra le Trophée en jeu l'année suivante.

Départage : Pas de départage possible.

En cas d'égalité à l'issue de l'épreuve de match-play, la COUPE de L'OUEST restera à la Ligue détentrice de cette Coupe.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LIGUE BRUT ET NET POUR HOMMES ET DAMES

COMPOSITION DES EQUIPES POUR LES ASSOCIATIONS

Index 0 à 21,4, sans dérogation possible (règlement fédéral national).

De **1 à 5 joueurs** salariés titulaires en activité de l'établissement du club ou ayants-droits.
Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches de STROKE PLAY BRUT sur 2 jours consécutifs le même weekend.

Marques de départs : blanches pour les Messieurs, bleues pour les Dames.

Classement : Cumul des scores en brut des 2 manches. Si un joueur ne fait qu'une manche (samedi ou dimanche), il n'est pas classé au général.

Départage : en cas d'égalité le départage se fait sur la carte du 2^{ème} jour selon la règle 3.9.2 du Vademécum FFG :

- Départage sur les trous 18, 9, 6, 3.

- Si une nouvelle égalité subsiste il faut comparer les scores trous par trous en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème}, etc.).

En 2018, un classement individuel en Stroke Net sera proposé.

Titres : Championne & Champion de Ligue Golf Entreprise.

Remise des prix : Trophée remis au 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme en Brut et Net.

QUALIFICATION REGIONALE POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

IMPORTANT : La Ligue de Golf des Pays de la Loire dispose de **6 places** pour former l'équipe qui représente la Ligue au Championnat de France individuel et par équipes du Golf Entreprise suite à la réforme des territoires et des Régions, réforme en vigueur depuis la saison 2017.

Le Délégué sélectionnera pour représenter la Ligue les 5 meilleurs joueurs / joueuses en brut au classement général du Championnat individuel de Ligue GE, salariés titulaires en activité de l'Etablissement / Entreprise de l'AS qu'ils représentent. Il veillera au respect de la mixité pour ses 5 premiers représentants.

Le 6^{ème} et dernier représentant sera désigné par le Délégué de la Ligue de de Golf des Pays de la Loire (Invitation - Wild Card).

Après proposition par le Délégué de Ligue et sur décision de la Commission Sportive de la Ligue, la 6^{ème} place sera attribuée au joueur ou à la joueuse pouvant représenter au mieux les intérêts sportifs de l'équipe de la Ligue de Golf des Pays de la Loire.

COUPE DES PRESIDENTS ET CAPITAINES

Cette épreuve a traditionnellement lieu le vendredi qui précède les congés scolaires de la Toussaint.

C'est aussi le jour de la réunion de fin de saison des Présidents d'associations Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe de 2 joueurs composée du Président et du Capitaine des Jeux du Club ou d'un autre joueur adhérent de l'Association Sportive désigné par son Président.

Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : définie chaque année par le Délégué de Ligue parmi celles qui suivent :

GREENSOME : Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

CHAPMAN : Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2^{ème} coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

PATSOME : Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

SCRAMBLE : Forme de jeu avec un camp composé de 2 joueurs ou plus. Après que tous les joueurs ont pris le départ, le camp choisit l'une des balles pour le second coup et tous les joueurs (à l'exception de celui dont la balle a été choisie selon les recommandations du Comité des Règles) joueront leur coup de cet endroit et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES RÈGLES FFG POUR L'ORGANISATION D'UN SCRAMBLE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses règles sont variables suivant les clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le **Comité des Règles de la FFGolf** a entrepris de proposer une formule "**unifiée**" prenant en compte les remarques suivantes :

- tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un endroit aussi proche et similaire que possible de celui où repose la balle choisie
- le fait de dropper peut amener la balle dans un lieu très différent de celui de la balle choisie
- les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir choisir leur ordre de jeu
- le scramble est une formule très lente et doit être accélérée autant que faire ce peut
- pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue
- afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé "**Capitaine**" (c'est le plus souvent le meilleur joueur)
- étant données les particularités de jeu la formule Stroke Play est la plus adaptée.

CHAMPIONNAT DES DIVISIONS 1, 2, 3, 4 & 5.

COMPOSITION DES EQUIPES

- Une équipe de 4 joueurs par division ou par poule de division.
- Ouverts aux ouvrants-droits et ayants-droits.
- La composition de l'Equipe sera inscrite sous extranet, au plus tard la veille du jour de la compétition pour contrôle des équipes par le Délégué (certificat médical et index).

NOUVEAUTE 2018 :

A compter de la saison 2018, le Délégué ne fait plus de contrôle le vendredi !

Si, après une journée de Ligue le Délégué constate une non inscription de l'équipe sur Extranet celle-ci écope d'un **avertissement**.

Elle devra adresser sans délai la liste de ses joueurs et confirmer au Délégué que les joueurs sont détenteur d'une licence active et à jour de leur certificats médicaux.

Si le Délégué constate une récidive de non inscription de l'équipe sur Extranet celle-ci écope **d'un point de pénalité** au classement général.

- Les noms des participants et leurs index seront obligatoirement reportés sur les feuilles de match du recording. Ces feuilles seront signées des 2 capitaines d'équipes.

ATTENTION : En cas de changement de joueur le jour même de la compétition :

- Le Capitaine des jeux de l'AS concernée informera sans délai le Délégué par mail ou SMS dès le samedi matin de l'épreuve afin d'avertir de ce changement avant le début de la rencontre.
- Le n° de licence du joueur remplaçant doit être renseigné sur la feuille de match.
- Toute fausse déclaration entraîne la **disqualification du joueur**.

REMARQUE en cas de CONTESTATION / RECLAMATION :

A l'issue d'une rencontre, l'AS qui souhaite poser une réclamation / contestation du score ou de l'application d'une règle ayant influencé le score ou encore pour un comportement incorrect d'un joueur ou pour tout autre raison qu'il motivera doit le mentionner impérativement sur la feuille de match en indiquant ses réserves et le motif de sa contestation.

Cette réclamation sera étudiée par le Délégué de Ligue et la Commission Sportive de la Ligue afin de statuer et de prendre une décision.

Toute feuille de match qui sera rendue signée par les 2 capitaines d'équipe sans aucune mention de réserve est considérée comme définitive et valide les scores de chaque équipe. Aucune réclamation ne sera recevable après remise de cette feuille de match au Recording.

REGLES ET CLASSEMENT

Composition des équipes de 4 joueurs dans l'ordre des index.

Une tolérance de 0.9 point d'index est acceptée entre les joueurs d'une même équipe.

Exemple : Dans une équipe de 4 joueurs, vous disposez des index suivants :

- 12,5 ... 12,9 ... 14,2 et 16,8.
- Le joueur 12,9 peut être désigné par son Capitaine pour jouer en n° 1 et le joueur 12,5 en n°2 (écart inférieur à 0,9 point d'index).

La décision de l'ordre des 4 joueurs doit être figée au départ du 1^{er} trou et confirmée par le remplissage de votre feuille de match avec l'ordre des joueurs.

L'inversion des joueurs en fonction de cette tolérance d'index n'est pas possible au départ des simples.

Formule de jeu : MATCH-PLAY.

- 9 premiers trous en FOURSOME par équipe.

Pour le 1^{er} départ du Foursome, l'honneur revient à l'équipe qui a **gagné le tirage au sort**.

- 9 derniers trous en MATCH-PLAY simple.

L'honneur revient au joueur ayant le meilleur index dans chaque simple face à son adversaire.

Meilleur index avec décimale d'une équipe contre meilleur index de l'autre équipe.

Départs : repères arrières pour les divisions 1 à 3 et avants pour les divisions 4 et 5.

REGLES ET CLASSEMENT (SUITE)

- **Dans le cas de clubs représentés dans plusieurs divisions :**

L'ordre des index doit être respecté. Une tolérance de 2,5 points d'index est toutefois acceptée.

Il n'y a pas obligation de faire remonter les équipes vers le haut dans le cas où une équipe est incomplète et se trouve face à un forfait. Cependant, il ne peut y avoir descente de joueurs habituels de la division concernée et devenus disponibles vers une division inférieure ou vers le Championnat Départemental de la Zone Ouest ou de la Zone Est.

IMPORTANT : En cas de participation des joueurs d'une équipe de Ligue forfait ou disponible en raison du forfait de son adversaire, à une épreuve du Championnat Départemental, le Capitaine des Jeux s'engage à prévenir le responsable du Golf d'Entreprise du CD 44 ou du CD 49 pour prise en compte de leur score conformément aux règlements du Championnat Départemental.

Dans le cas du forfait d'un joueur, il y a systématiquement remontée des joueurs restants de l'équipe vers le haut. En cas de non application, le score réalisé sera annulé et l'équipe disqualifiée par forfait.

Exemple : Sur une équipe de 4 joueurs, le joueur positionné en n°1 est forfait le jour de l'épreuve, le joueur classé n°2 devra faire équipe avec son n°3 qui prend la place de n°2. Le n°4 devient n°3, il perd

son match en Foursome en raison du forfait, puis rencontrera le joueur classé en n°3 de l'équipe adverse pour disputer le point du match-play simple. Le joueur 4 de la partie adverse n'a plus d'adversaire.

▪ **ATTRIBUTION des POINTS par MANCHE**

Victoire :	5 points
Nul :	4 points
Défaite :	3 points
Forfait total de l'équipe :	0 point

▪ **Règles particulières :**

Absence d'un joueur	:	- 1 points sur le classement général.
Absence de 2 joueurs	:	- 2 points sur le classement général.
Absence de 3 joueurs	:	Forfait de l'équipe.

REGLES ET CLASSEMENT - DEPARTAGE

En fin de championnat, en cas d'égalité pour l'accession en division supérieure ou de descente en division inférieure, le départage s'effectue comme suit :

1 - le point-avantage particulier (résultat de la rencontre des 2 équipes concernées lors de leur face à face) est pris en compte.

2 - en cas de nouvelle égalité, prise en compte du point-avantage général de la rencontre (en appliquant le nombre de points correspondants) :

$1/0 = 0,5$	$3/2 = 2$
$2/0 = 1$	$4/3 = 3$
$2/1 = 1,5$	$5/4 = 4$ etc...

3 - en cas de nouvelle égalité, prise en compte du point-avantage général (nombre de points net)

4 - en cas de nouvelle égalité, Play Off le samedi qui suit la dernière manche avec le choix d'au moins 2 joueurs par équipe concernée parmi les 4 joueurs qui composaient les 2 équipes lors de la dernière manche. La compétition de départage se déroulera sur le même parcours que la dernière manche avec 9 trous en Foursome et 9 trous en simple.

REGLES ET CLASSEMENT - SUITE

Pour la division 1 : L'équipe classée 1^{ère} pourra s'engager dans le championnat fédéral promotion du G.E. si elle le souhaite. Le dernier redescend en 2^{ème} division.

Pour la division 2 : L'équipe 1^{ère} accède à la 1^{ère} division la saison suivante, les 2 derniers descendent en 3^{ème} division l'un en poule A et l'autre en poule B.

Pour la division 3 : Les premiers de chacune des 2 poules accèdent à la 2^{ème} division. les 2 derniers de chaque poule de D3 descendent en 4^{ème} division. Ces 4 équipes seront réparties sur les 4 poules de division 4.

Pour la division 4 : Les premiers de chacune des 4 poules de D4 accèdent à la division supérieure D3. Ces 4 équipes seront réparties sur les 2 poules de la D3. Les derniers de chacune des 4 poules de la D4 descendent en D5 et seront répartis sur les 4 poules de D5.

Pour la division 5 : Les premiers de chacune des 4 poules accèdent à la division supérieure de D4. Ces 4 équipes de division 5 seront ventilées sur chacune des 4 poules de la division 4. Les derniers de chacune des 4 poules de division 5 redescendent en Championnat Départemental, zone Ouest ou Est selon leur implantation d'origine.

Traitement particulier à la division 5 : Elle jouera ses rencontres prioritairement sur les terrains des départements 44 ou 49 afin de centraliser les épreuves sportives sur le territoire géographiquement étendue de la Ligue des Pays de la Loire.

Cette règle n'est pas exclusive et le Délégué se réserve le droit de positionner une épreuve de 5^{ème} division en dehors de ces 2 départements sur le 85, le 72 ou le 53 en fonction de la disponibilité des Golfs d'accueil pour nos épreuves.

Brassage : Il a été adopté le principe d'un brassage des équipes à la fin de chaque saison. Un tirage au sort des équipes qui se maintiennent dans leurs divisions sera fait par le Délégué de Ligue pour mélanger la composition des groupes d'Associations de Golf Entreprise dans chaque poule des divisions 3, 4 et 5.

Réclamations : Toute réclamation doit être formulée au Délégué de Ligue dans les délais prévus au règlement fédéral ou au plus tard, le mardi qui suit la compétition.

LE TROPHEE 36+

La Ligue propose à partir de la saison 2018 une **nouvelle épreuve** destinée aux joueuses et joueurs d'index 36 à 54. Les joueuses et joueurs non classés sont admis sous réserve de détention du niveau minimum de la Carte Verte, d'une licence FFG à jour et d'un certificat de non contre-indication à la pratique du Golf en compétition.

L'objectif de cette épreuve est de proposer une nouvelle formule de jeu adaptée aux joueurs débutants ou en progression qui hésitent parfois à s'engager sur un parcours de 18 trous.

Un parcours complet peut se révéler difficile à jouer pour un débutant.

L'alternative est un parcours sur 9 trous, plus rapide et motivant pour les joueurs ayant peu d'expérience. Cela permet d'aborder le Golf en compétition de façon simple, ludique et avec des parcours adaptés aux niveaux des joueurs. Ces compétitions sont homologuées par la FFG et comptent pour l'index individuel en formule Stableford.

Détails du Trophée 36+

- **Compétition** : Individuelle avec classement général cumulé sur la saison.
- **Formule de jeu** : Stableford individuel sur 9 trous,
- **Départs** : repères avant jaunes pour les hommes ou rouges pour les femmes ou repère unique sur les parcours compacts pour homme et femme.
- **Parcours** : 9 trous ou parcours compact ou parcours Pitch & Putt le cas échéant.
- **Durée de jeu** : Une manche du Trophée 36+ dure en général moins de 2 heures de jeu.
- **Classement** : Chaque compétiteur sera classé individuellement sur l'ensemble de la saison.
- **Dates** : Les épreuves du Trophée 36+ se déroulent aux mêmes dates que le Championnat des 5 divisions de Ligue,
- **Lieu des rencontres** : Les parcours retenus pour le Trophée 36+ sont situés sur les Golfs qui reçoivent des épreuves de divisions de Ligue et qui possèdent aussi un parcours 9 trous supplémentaire, un parcours compact ou éventuellement un parcours Pitch & Putt homologué. Cela permet d'optimiser le covoiturage entre joueurs d'une même AS jouant son épreuve de Ligue sur le même terrain qu'une épreuve du Trophée 36+. Cela permet aussi de générer un esprit d'équipe et d'entreprise entre ces 2 épreuves.
- **Classement** : Classement général cumulé de toutes les manches pour établir la meilleure progression d'index Homme et Femme entre la 1^{ère} inscription et la finale de fin de saison.
- **Titre** : Meilleure Femme / Meilleur Homme gagnant du Trophée 36+ de l'année.

TROPHEE 36+

Manches du Circuit 9 Trous Trophée 36+	Recording assuré par l'Association :	DATES	Lieu des rencontres
Manche 1	SOREGOR Sports	17 mars	Avrillé 49
Manche 2	SFTD Total	07 avril	Savenay 44
Manche 3	Délégué de Ligue	21 avril	Ile d'Or 44/49
Manche 4	ASMN	09 juin	Ile d'Or 44/49
Manche 5	2F OPEN 53	09 juin	Sablé Solesmes 72
Manche 6	ESCAAM / 2F OPEN 53	22 septembre	Laval 53
Manche 7	2F OPEN 49	13 octobre	Avrillé 49
Finale du Trophée 36+	Délégué de Ligue	19 octobre	Savenay 44

COMPOSITION DES DIVISIONS EN 2017

Golf d'Entreprise Championnat de Ligue 2018 Composition des 5 divisions

<p>1^{ère} DIVISION</p> <p>2 F OPEN 48 ASPTT ASPEIN ALC 44 ASGEN AGJSEP</p>	<p>4^{ème} DIVISION Poule A</p> <p>ASGEN 1 AIRBUS St NAZAIRE ASPTT ASPEIN ASCIEN SGTD Total</p>	<p>5^{ème} DIVISION Poule A</p> <p>BPA ASAA ATSCAF 44 ASCM Nantes ASLAN SGTD TOTAL</p>
<p>2^{ème} DIVISION</p> <p>2 F OPEN 53 USAC ATSCAF 44 ASCM Nantes 2F OPEN 85 ASLAN</p>	<p>4^{ème} DIVISION Poule B</p> <p>ESCAAM ALC 44 ASGEN 2 USFEN 44 AS PGA Police 2F OPEN 85</p>	<p>5^{ème} DIVISION Poule B</p> <p>ASEF AGJSEP ASMN Nantes SOREGOR Sports ASGEN 2F OPEN 85</p>
<p>3^{ème} DIVISION Poule A</p> <p>AIRBUS Nantes AS ALBA 2F OPEN 48 ASAA ASCI Indret AS CHU Nantes</p>	<p>4^{ème} DIVISION Poule C</p> <p>ASCEMA ATSCAF 44 AS PMSA 53 2F OPEN 53 AS CSAD 1 Calce d'Epargne</p>	<p>5^{ème} DIVISION Poule C</p> <p>ASPTT AIRBUS Nantes 1 USAC ATSCAF 48 2F OPEN 53 CSAD 48</p>
<p>3^{ème} DIVISION Poule B</p> <p>ASMN Nantes 2F OPEN 48 AIRBUS St Nazaire USFEN 44 SOREGOR Sports COSTA</p>	<p>4^{ème} DIVISION Poule D</p> <p>AS LACTALIS AGJSEP AS CSAD 2 RACC CM LAVAL ST GOLF</p>	<p>5^{ème} DIVISION Poule D</p> <p>USFEN 44 AIRBUS Nantes 2 ASGVSN ASCAEN ALC 44 2F OPEN 48</p>

Un grand merci à ces 72 équipes pour leur engagement dans ce championnat à 5 divisions.

Merci de faire vivre le Golf d'Entreprise sur notre Ligue !

Le Délégué...

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les Championnats Départementaux sont sous la responsabilité des Comités Départementaux G.E.

2 zones sont définies :

- Zone Ouest (n°1) qui couvre les Départements 44 et 85 sous la responsabilité du Comité Départemental G.E. de Loire-Atlantique.
- Zone Est (n°2) qui couvre les Départements du 49, 53 et 72 sous la responsabilité du Comité Départemental G.E. du Maine et Loire.

Chaque Comité Départemental définit ses règles de fonctionnement, choisit les sites de compétition, gère les rencontres, l'élaboration et la publication des résultats.

Les points suivants servent de tronc commun pour chaque Comité Départemental et maintiennent la cohérence avec le Championnat de Ligue.

- **Formule de jeu** : Stableford
- **Départs** : boules avant, jaunes pour les hommes ou rouges pour les femmes, par équipes de 3 à 5 joueurs maximum.
- Se déroule sur 5 manches aux mêmes dates que le Championnat des 5 divisions de Ligue,
- Les 3 meilleures cartes en brut sont retenues pour le Classement par équipe sur chaque journée,
- Dans le cas d'un club engageant plusieurs équipes, seule la 1^{ère} équipe classée peut prétendre accéder à la montée en championnat de Ligue de 5^{ème} division.

Les AS qui engagent à la fois des Equipes en Championnat de division de Ligue et des Equipes en Championnat Départemental doivent respecter l'ordre des index avec une tolérance de 2,5 points d'index. **Les contrôles aléatoires seront effectués a posteriori.** Les sanctions sont identiques à celles prévues en Championnat de Ligue.

Sans remettre en cause les critères définis par les Comités Départementaux GE pour participer au Championnat, les cartes de scores des jeunes ou des adhérents extérieurs devront être supprimées des classements en "brut" avant consolidation des résultats par la Ligue.

A l'issue du Championnat, le 1^{er} en brut de chaque zone monte en Championnat de Ligue.

Le 1^{er} en brut du CD 44-85 accède à la 5^{ème} division poule 1, le 1^{er} en brut du CD 49-72-53 accède à la poule 2.

Après consolidation des résultats des 2 zones, 2 autres équipes accèdent à la 5^{ème} Division.

Le meilleur brut accède à la poule 1 et le 2^{ème} meilleur en brut à la poule 2.

La Ligue informera chaque Comité Départemental GE des équipes de Championnat Départemental qui acceptent de monter en Championnat de Ligue et leur communiquera les équipes de Division 5 qui redescendent en Championnat Départemental à l'issue de la saison.

Pour toute inscription ou information complémentaire concernant le Championnat Départemental GE, contacter le correspondant Golf d'Entreprise de votre Département.

Comité Départemental 44 : Thierry CHEVALIER cdgla44ge@gmail.com

Comité Départemental 49 : Alain SUZINEAU alain.suzineau@wanadoo.fr

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

COMITE DEPARTEMENTAL 44 Départements 44 et 85 Zone Ouest (n°1)	COMITE DEPARTEMENTAL 49 Départements 49, 53 et 72 Zone Est (n°2)
<p style="text-align: center;"> AIRBUS Nantes AIRBUS St. Nazaire AGJSEP ALC 44 ASPEIN USFEN 44 2 F OPEN 85 ASAA AS ALBA ASCAEN ASCEE ASC INDRET AS COSTA ASGEN ASGVSN ASLAN AS MCG ASMN ATSCAF 44 ASPTT ASCION CIC Ouest BANQUE POPULAIRE CAISSE EPARGNE CREDIT MUTUEL Nantes FAMAT IBM SGTD TOTAL Donges RACC SNCF Nantes AS BDNS Nantes AS SYMBIOS Nantes AS CGI Informatique Nantes (radié en 2018) AS CHU Nantes AS PROGINOV Nantes AS PRB 85 AS ESPRIT FRAIS (Fleury Michon 85) TIMCOD Nantes (radié en 2018) CAP GEMINI Nantes BNP PARIBAS Nantes MANITOU Sport Racing (nouveau) </p>	<p style="text-align: center;"> ASCEMA AS CSAD Angers ASCS PRYTANEE Militaire AS ST Golf ATSCAF 49 CREDIT MUTUEL Laval ESCAAM GECA AS MSA 53 Laval POLICE GOLF ANJOU THALES USAC 2 F OPEN 49 2 F OPEN 53 VALEO SOREGOR Sports LACTALIS Laval CNAMTS Angers CE MMA Le Mans </p>



CAHIER DES CHARGES POUR LES DIRECTEURS DE GOLF

CHAMPIONNAT DU GOLF D'ENTREPRISE DES 5 DIVISIONS DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

CONFIRMATION D'INSCRIPTION D'UNE COMPETITION DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE
- GOLF D'ENTREPRISE -

Cahier des charges

A l'attention de la Direction du Golf de

Madame, Monsieur,

Suite à nos échanges précédents, je vous confirme :

- La date du/ / pour accueillir une manche de championnat de ligue Golf Entreprise des divisions : 1, 2, 3, 4 ou 5.
- Formule de jeu : 9 trous en Foursome et 9 trous en match-play simple par parties de 4.
- Nombre de compétiteurs : 96.
- Practice : disponible dès 8H30, à la charge des joueurs.
- Départs : de 9H à 10H50 simultanément des trous n° 1 et n°10.
- Terrain libéré vers 13h30.
- Repère arrière pour les divisions 1 à 3.
- Repère avant pour les divisions 4 et 5.
- Tarif du green-fee de :
- Règlement des greens-fees : par les capitaines d'Equipe engagée, factures à remettre aux responsables des clubs engagés. Tout club n'ayant pas acquitté les greens-fees sur place se voit disqualifié de la manche (l'AS en charge du Recording informera le délégué de ligue).
- Gestion de la compétition : transparente pour le club d'accueil, les horaires de départs sont connus dès le début de saison par les clubs Golf Entreprise, la collecte des résultats est prise en charge par l'association sportive d'entreprise en charge du recording des feuilles de rencontres des match-plays et indiquée ci-dessous.

AS en charge du Recording de cette manche :

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

- Le Délégué de Ligue : **Thierry LEROY** Tél : **06 82 89 05 09**

Merci d'avance de votre accueil,

Cordialement.

Le Délégué de Ligue

**CONSIGNES D'ORGANISATION DES
MANCHES DE CHAMPIONNAT GOLF
D'ENTREPRISE DE LIGUE**

CONSIGNES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE EN CHARGE DU RECORDING

S'assurer auprès du Golf d'accueil de la bonne réception du tableau des départs et que tout est OK dans l'organisation. 1^{er} départ à 9 heures, puis toutes les 10 minutes simultanément aux trous n° 1 et n°10. A souligner que les horaires sont connus par toutes les Associations pour l'ensemble de la saison dès le début de saison et ne doivent pas faire l'objet d'un appel téléphonique au club d'accueil.

Récupérer les feuilles de match après vérification des mentions à remplir, signées des capitaines avec les scores et les points de chaque équipe et les classer par division. Veiller à ce que les réclamations éventuelles des Capitaines d'Equipe soient bien transcrites et signées sur les feuilles de matches.

Récupérer les scores d'une éventuelle manche du Trophée 36 + qui pourrait se dérouler sur le Golf d'accueil afin de les adresser dans son rapport au Délégué de Ligue.

S'assurer que les Equipes participantes ont bien payés les greens-fees auprès du Golf d'accueil, sauf en cas de location du terrain et de gestion de l'épreuve par la Ligue, dans ce cas les chèques de règlement des GF seront collectées par l'AS en charge du Recording qui remettra directement un reçu en échange du paiement.

Sur la base d'un **fichier Excel** confié par le Délégué de Ligue avant la rencontre : (cf. mail adressé 3 semaines environ avant l'épreuve) :

- **Saisir** les résultats de la manche dans le fichier transmis,
- **Etablir** le classement de la manche (barème indiqué plus haut dans ce Vadémécum).
- **Etablir** le classement cumulé du championnat selon barème en vigueur.

Envoyer par @mail le fichier des résultats au plus tard le **lundi matin** suivant le samedi de compétition au Délégué de Ligue sur l'adresse : thierry.leroy@creditmutuel.fr
Ceux qui ont la possibilité peuvent adresser les feuilles de matches par numérisation avec le fichier Excel des résultats de la manche.

Adresser ensuite **par voie postale** (sauf si envoi numérisé confirmé reçu par le Délégué) les feuilles de match pour vérifications complémentaires au Délégué de Ligue :
Thierry LEROY,
40 Rue du Moulin des Carmes
44300 NANTES

DEVELOPPEMENT DU GOLF ENTREPRISE DANS LA LIGUE

LE DEVELOPPEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS

La Ligue de Golf des Pays de la Loire compte 58 Associations de Golf Entreprise au 31 décembre 2017 pour environ 1300 membres et se place ainsi à la 6^{ème} place nationale des Ligues françaises au 1^{er} janvier 2018.

Pour développer le Golf d'Entreprise sur notre région et accueillir de nouveaux clubs représentant les entreprises et les administrations de la Région, la Ligue de Golf des Pays de la Loire met en place un **parrainage** basé sur votre recommandation.

Un principe simple, basé sur votre **relationnel**.

En tant que Président, responsable d'association ou membre d'une section Golf Entreprise vous connaissez sans doute dans vos relations professionnelles, sportives ou amicales des joueuses ou joueurs qui appartiennent à une autre entreprise ou administration et qui aurait la capacité à monter une section.

Il faut au moins 5 à 10 personnes pour démarrer une Association Golf Entreprise et créer ainsi une dynamique de groupe. Cela permet aussi d'avoir l'appui d'un comité d'entreprise qui peut subventionner vos activités associatives ou sportives.

Vous connaissez sans doute des responsables, des décideurs, des membres de comités d'entreprise, des responsables d'associations multisports d'Entreprise et vous pouvez servir d'ambassadeur pour le Golf d'Entreprise.

Vous invitez vos relations à prendre contact avec le Délégué de Ligue pour échanges sur notre organisation et découvrir les modalités de création d'une section et d'affiliation à la Ligue et à la FFG. Ensuite je prends le relais.

Si le contact se concrétise et permet l'affiliation d'une nouvelle section Golf Entreprise au niveau de la FFG, La Ligue propose les avantages suivants :

- Avantage pour l'AS qui fait le **PARRAIN** : Pour toute nouvelle section affiliée grâce à ce parrainage, nous rembourserons les frais d'engagements dans les épreuves de Ligue 2015 (dans la limite de 80 € pour 2 recommandations, soit 2 équipes en divisions de ligue).
- Avantage pour l'AS entrante qui fait le **FILLEUL** : Une dotation de la ligue en serviettes de sacs ou balles logotées de la Ligue de Golf des Pays de la Loire en cadeau de bienvenue pour le Président et son Bureau.

Contact : Délégué de Ligue Thierry LEROY : thierry.leroy@creditmutuel.fr

LE PASS GO FOR GOLF

La FFG a mis en place depuis 2014 le Pass Go For Golf[®]

C'est un forfait de découverte à 59 € seulement pour 4 heures de cours sur 1 mois avec prêt du matériel et jetons de practice. Il permet donc de s'initier au golf dans les meilleures conditions avec l'encadrement des pros de golfs.

Plus d'un Golf sur 3 en France est partenaire de la FFG pour le Pass Go For Golf[®]. Près d'un golfeur sur 3 qui a acheté un Pass Go For Golf[®] a ensuite souscrit sa licence en 2016 pour prolonger son apprentissage du Golf.

C'est un réel facteur de croissance pour nos licenciés GE et pour le Golf en général.

Pour le Golf Entreprise, ce Pass Go For Golf[®] très accessible financièrement peut doper vos actions de développement 2018 à l'attention des salariés de vos Entreprise ou administrations encore non pratiquants.

Cela peut servir pour un cadeau de bienvenue... un pot de départ... un anniversaire... un conjoint ... un ami ... un collègue de bureau... ! Les occasions ne manquent pas.

Le PLUS : Le Pass Go For Golf[®] peut se présenter sous forme de **Carte Cadeau** et se faire référencer dans les produits et avantages proposés par un Comité d'Entreprise ou un comité des œuvres sociales d'une administration.

C'est mieux qu'une simple matinée de découverte ... c'est le début d'un parcours d'initiation au Golf avec accès au parcours !

Je compte sur votre mobilisation pour développer le nombre de vos adhérents, des pratiquants et des licenciés grâce au Golf d'Entreprise avec le Pass Go For Golf[®].



Calendrier 2018 – GOLF D'ENTREPRISE

EPREUVES FEDERALES

Coupe des Présidents	06 avril	Golf des Ormes - AG FFG à St Malo 35
Championnat Pitch & Putt	14 au 15 Avril	P & P de Riom 63
Championnat 2 ^{ème} division GE	18 au 21 mai	Orléans Limère 45
Coupe de France	07 au 09 Septembre	Golf de Rennes St Jacques 35
Championnat Fédéral <small>Ind/Equipe.</small>	01 au 02 Septembre	Golf de Rebetz 60

EPREUVES DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

Coupe de l'Ouest	Ligues Bretagne / PDLL	Samedi 24 mars	Golf de Pornic
Coupe des Présidents	Ligue Pays de la Loire	Vendredi 19 octobre	Savenay
Finale Trophée 36 +	Ligue Pays de la Loire	Vendredi 19 octobre	Savenay Compact

QUALIFICATION COUPE DE FRANCE, CHAMPIONNAT INDIVIDUEL STROKE BRUT / EQUIPE STROKE NET + PITCH & PUTT

1 ^{ère} manche	Ligue	21 avril	L'Ile d'Or 44/49 + 1 Manche Trophée 36+
2 ^{ème} manche	Ligue	22 avril	L'Ile d'Or 44/49
Champ. P&P 2018 <small>qualif. 2019</small>	Ligue	06 octobre	L'Ile d'Or 44/49

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISIONS 1, 2 ET 3 – PARCOURS SUR LA REGION

1 ^{ère} manche	A définir	17 mars	Baugé 49
2 ^{ème} manche	A définir	07 avril	Pornic 44
3 ^{ème} manche	A définir	09 juin	Sablé Solesmes 72 + 1 Manche Trophée 36+
4 ^{ème} manche	A définir	22 septembre	Carquefou 44
5 ^{ème} manche	A définir	13 octobre	Avrillé 49 + 1 Manche Trophée 36+

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISION 4 – PARCOURS SUR LA REGION

1 ^{ère} manche	A définir	17 mars	Nantes Erdre 44
2 ^{ème} manche	A définir	07 avril	Anjou Golf Champigné 49
3 ^{ème} manche	A définir	09 juin	Cholet 49
4 ^{ème} manche	A définir	22 septembre	Laval 53 + 1 Manche Trophée 36+
5 ^{ème} manche	A définir	13 octobre	Les Fontenelles 85

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISION 5 – PARCOURS SUR DEPARTEMENTS 44 / 49 EN PRIORITE – ZONE CENTRALE POUR LA D5

1 ^{ère} manche	A définir	17 mars	Avrillé 49- OK + 1 Manche Trophée 36+
2 ^{ème} manche	A définir	07 avril	Savenay 44 OK + 1 Manche Trophée 36+
3 ^{ème} manche	A définir	09 juin	Ile d'Or 44/49 + 1 Manche Trophée 36+
4 ^{ème} manche	A définir	22 septembre	Cholet 49
5 ^{ème} manche	A définir	13 octobre	Golf d'Angers St Jean Mauvrets 49

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ZONE OUEST ET ZONE EST

	DATES	CD 44 - 85	CD 49 - 53 - 72
1 ^{ère} manche	17 / 03	Ile d'Or	Sablé Solesmes
2 ^{ème} manche	07 / 04	Cholet	St Jean des Mauvrets
3 ^{ème} manche	09 / 06	Savenay	Sargé Le Mans
4 ^{ème} manche	22 / 09	La Domangère	Avrillé
5 ^{ème} manche	13 / 10	Pornic	Cholet



Tableau des rencontres de 2018 pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Divisions

MANCHE	Division 1	Départ Trou 1	Division 2	Départ Trou 10	Division 3 POULE A	Départ Trou 1	Division 3 POULE B	Départ Trou 10
Manche 1 17 Mars 2018 Baugé Club organisateur USAC	ASGEN / 2 F OPEN 49	09H00 09H10	ASCM Nantes / <u>USAC</u>	09H00 09H10	AS ALBA / ASAA	10H00 10H10	AIRBUS St Nazaire / COSTA	10H00 10H10
	ALC 44 / ASPTT	09H20 09H30	2F OPEN 53 / 2F OPEN 85	09H20 09H30	2F OPEN 49 / ASCHU Nantes	10H20 10H30	2F OPEN 49 / USFEN 44	10H20 10H30
	ASPEIN / A6JSEP	09H40 09H50	ASLAN / ATSCAF 44	09H40 09H50	ASC INDRET / Airbus Nantes	10H40 10H50	ASMN Nantes / SOREGOR Sports	10H40 10H50
Manche 2 07 Avril 2018 Pornic Club organisateur 2F OPEN 85	A6JSEP / ASGEN	09H00 09H10	ASLAN / <u>2F OPEN 85</u>	09H00 09H10	AS ALBA / 2F OPEN 49	10H00 10H10	AIRBUS St Nazaire / 2F OPEN 49	10H00 10H10
	ASPTT / ASPEIN	09H20 09H30	2F OPEN 53 / ASCM Nantes	09H20 09H30	Airbus Nantes / ASAA	10H20 10H30	ASMN Nantes / USFEN 44	10H20 10H30
	2F OPEN 49 / ALC 44	09H40 09H50	USAC / ATSCAF 44	09H40 09H50	ASCHU Nantes / ASC INDRET	10H40 10H50	SOREGOR Sports / COSTA	10H40 10H50
Manche 3 09 Juin 2018 Sablé-Solesmes Club organisateur 2F OPEN 53	ASPTT / A6JSEP	09H00 09H10	<u>2F OPEN 53</u> / ATSCAF 44	09H00 09H10	Airbus Nantes / 2F OPEN 49	10H00 10H10	ASMN Nantes / AIRBUS St Nazaire	10H00 10H10
	2F OPEN 49 / ASPEIN	09H20 09H30	2F OPEN 85/ ASCM Nantes	09H20 09H30	AS ALBA / ASCHU Nantes	10H20 10H30	USFEN 44 / SOREGOR Sports	10H20 10H30
	ALC 44 / ASGEN	09H40 09H50	USAC / ASLAN	09H40 09H50	ASAA / ASC INDRET	10H40 10H50	2F OPEN 49 / COSTA	10H40 10H50
Manche 4 22 Septembre 2018 Carquefou Club organisateur ASPEIN	ASGEN / <u>ASPEIN</u>	09H00 09H10	ASCM Nantes / ASLAN	09H00 09H10	ASC INDRET / 2F OPEN 49	10H00 10H10	COSTA / USFEN 44	10H00 10H10
	ALC 44 / A6JSEP 44	09H20 09H30	USAC / 2F OPEN 53	09H20 09H30	Airbus Nantes / AS ALBA	10H20 10H30	ASMN Nantes / 2F OPEN 49	10H20 10H30
	2F OPEN 49 / ASPTT	09H40 09H50	2F OPEN 85 / ATSCAF44	09H40 09H50	ASCHU Nantes / ASAA	10H40 10H50	SOREGOR Sports / AIRBUS St Nazaire	10H40 10H50
Manche 5 13 Octobre 2018 Avrillé Club organisateur 2F OPEN 49	ASGEN / ASPTT	09H00 09H10	ASCM / ATSCAF 44	09H00 09H10	2F OPEN 49 / ASAA	10H00 10H10	USFEN 44 / AIRBUS St Nazaire	10H00 10H10
	<u>2F OPEN 49</u> / A6JSEP	09H20 09H30	USAC / 2F OPEN 85	09H20 09H30	ASCHU Nantes / Airbus Nantes	10H20 10H30	COSTA / ASMN Nantes	10H20 10H30
	ASPEIN / ALC 44	09H40 09H50	2F OPEN 53 / ASLAN	09H40 09H50	AS ALBA / ASC INDRET	10H40 10H50	2F OPEN 49 / SOREGOR Sports	10H40 10H50



Tableau des rencontres 2018 pour les 4 poules de la 4^{ème} DIVISION

MANCHE	POULE A	Départ Trou 1	POULE B	Départ Trou 10	POULE C	Départ Trou 1	POULE D	Départ Trou 10
Manche 1 17 Mars 2018 Nantes Erdre <u>Club organisateur</u> ASCION	ASCION / ASGEN 1	09H00 09H10	ALC 44 / USFEN 44	09H00 09H10	ATSCAF 44 / 2F OPEN 53	10H00 10H10	CM Laval / AS LACTALIS	10H00 10H10
	S6TD Total / ASPTT	09H20 09H30	2F OPEN 85 / ASGEN 2	09H20 09H30	ASPMSA 53 / Caisse d'Epargne	10H20 10H30	RACC / AGJSEP	10H20 10H30
	ASPEIN / AIRBUS SN	09H40 09H50	PGA Police Angers / ESCAAM	09H40 09H50	CSAD 1 / ASCEMA	10H40 10H50	CSAD 2 / ST GOLF	10H40 10H50
Manche 2 07 Avril 2018 Anjou Golf Champigné <u>Club organisateur</u> ESCAAM	S6TD Total / ASCION	09H00 09H10	ESCAAM / USFEN 44	09H00 09H10	CSAD 1 / Caisse d'Epargne	10H00 10H10	AGJSEP / CSAD 2	10H00 10H10
	AIRBUS SN / ASPTT	09H20 09H30	ALC 44 / ASGEN 2	09H20 09H30	ATSCAF 44 / ASPMSA 53	10H20 10H30	AS LACTALIS / RACC	10H20 10H30
	ASGEN 1 / ASPEIN	09H40 09H50	2F OPEN 85 / PGA Police Angers	09H40 09H50	ASCEMA / 2F OPEN 53	10H40 10H50	ST GOLF / CM Laval	10H40 10H50
Manche 3 09 Juin 2018 Cholet <u>Club organisateur</u> ALC 44	AIRBUS SN / S6TD Total	09H00 09H10	ALC 44 / 2F OPEN 85	09H00 09H10	CSAD 1/ 2F OPEN 53	10H00 10H10	CSAD 2 / AS LACTALIS	10H00 10H10
	ASPEIN / ASCION	09H20 09H30	PGA Police Angers / USFEN 44	09H20 09H30	ATSCAF 44 / Caisse d'Epargne	10H20 10H30	RACC / CM Laval	10H20 10H30
	ASPTT / ASGEN 1	09H40 09H50	ESCAAM / ASGEN 2	09H40 09H50	ASPMSA 53 / ASCEMA	10H40 10H50	AGJSEP / ST GOLF	10H40 10H50
Manche 4 22 Septembre 2018 Laval <u>Club organisateur</u> ESCAAM + 2FOPEN53	ASPEIN / S6TD Total	09H00 09H10	ESCAAM / ALC	09H00 09H10	2F OPEN 53 / Caisse d'Epargne	10H00 10H10	RACC / ST GOLF	10H00 10H10
	ASGEN 1 / AIRBUS SN	09H20 09H30	44 2F OPEN 85 / USFEN 44	09H20 09H30	CSAD 1 / ASPMSA 53	10H20 10H30	CSAD 2 / CM Laval	10H20 10H30
	ASCION / ASPTT	09H40 09H50	ASGEN 2 / PGA Police Angers	09H40 09H50	ASCEMA / ATSCAF 44	10H40 10H50	AS LACTALIS / AGJSEP	10H40 10H50
Manche 5 13 Octobre 2018 Les Fontenelles <u>Club organisateur</u> 2F OPEN 85	AIRBUS SN / ASCION	09H00 09H10	ESCAAM / 2F OPEN 85	09H00 09H10	ATSCAF 44 / CSAD 1	10H00 10H10	RACC / CSAD 2	10H00 10H10
	S6TD Total / ASGEN 1	09H20 09H30	USFEN 44 / ASGEN 2	09H20 09H30	2F OPEN 53 / ASPMSA 53	10H20 10H30	CM Laval / AGJSEP	10H20 10H30
	ASPEIN / ASPTT	09H40 09H50	ALC 44 / PGA Police Angers	09H40 09H50	Caisse d'Epargne / ASCEMA	10H40 10H50	ST GOLF / AS LACTALIS	10H40 10H50



Tableau des rencontres 2018 pour les 4 poules de la 5^{ème} DIVISION

MANCHE	POULE A	Départ Trou 1	POULE B	Départ Trou 10	POULE C	Départ Trou 1	POULE D	Départ Trou 10
Manche 1 17 Mars 2018 Avrillé Club organisateur SOREGOR Sports	ASAA / ASCM Nantes	09H00 09H10	<u>SOREGOR Sports</u> / A6JSEP	09H00 09H10	2F OPEN 53 / ASPTT	10H00 10H10	AS6VSN / 2F OPEN 49	10H00 10H10
	ASLAN / BPA	09H20 09H30	2F OPEN 85 / ASMN	09H20 09H30	ATSCAF 49 / AIRBUS Nantes 1	10H20 10H30	ASCAEN / AIRBUS Nantes 2	10H20 10H30
	ATSCAF 44 / S6TD Total	09H40 09H50	ASEF / AS6EN	09H40 09H50	USAC / CSAD 49	10H40 10H50	ALC 44 / USFEN 44	10H40 10H50
Manche 2 07 Avril 2018 Savenay Club organisateur SGTD Total	<u>S6TD Total</u> / ASLAN	09H00 09H10	ASMN / A6JSEP	09H00 09H10	AIRBUS Nantes 1 / USAC	10H00 10H10	AIRBUS Nantes 2 / AS6VSN	10H00 10H10
	ASAA / ATSCAF 44	09H20 09H30	ASEF / SOREGOR Sports	09H20 09H30	ASPTT / ATSCAF 49	10H20 10H30	USFEN 44 / ASCAEN	10H20 10H30
	BPA / ASCM Nantes	09H40 09H50	2F OPEN 85 / AS6EN	09H40 09H50	CSAD 49 / 2F OPEN 53	10H40 10H50	2F OPEN 49 / ALC 44	10H40 10H50
Manche 3 09 Juin 2018 Ile d'Or Club organisateur ASMN	ASLAN / ASCM Nantes	09H00 09H10	ASEF / <u>ASMN</u>	09H00 09H10	USAC / ASPTT	10H00 10H10	AS6VSN / USFEN 44	10H00 10H10
	ATSCAF 44 / BPA	09H20 09H30	A6JSEP / 2F OPEN 85	09H20 09H30	AIRBUS Nantes 1 / CSAD 49	10H20 10H30	AIRBUS Nantes 2 / 2F OPEN 49	10H20 10H30
	S6TD Total / ASAA	09H40 09H50	SOREGOR Sports / AS6EN	09H40 09H50	ATSCAF 49 / 2F OPEN 53	10H40 10H50	ASCAEN / ALC 44	10H40 10H50
Manche 4 22 Septembre 2018 Cholet Club organisateur ASEF	BPA / ASAA	09H00 09H10	<u>ASEF</u> / A6JSEP	09H00 09H10	CSAD 49 / ATSCAF 49	10H00 10H10	2F OPEN 49 / ASCAEN	10H00 10H10
	ASCM Nantes / S6TD Total	09H20 09H30	2F OPEN 85 / SOREGOR Sports	09H20 09H30	ASPTT / AIRBUS Nantes 1	10H20 10H30	USFEN 44 / AIRBUS Nantes 2	10H20 10H30
	ASLAN / ATSCAF 44	09H40 09H50	AS6EN / ASMN	09H40 09H50	2F OPEN 53 / USAC	10H40 10H50	ALC 44 / AS6VSN	10H40 10H50
Manche 5 13 Octobre 2018 Angers St Jean des Mauvrets Club organisateur BPA	S6TD Total / <u>BPA</u>	09H00 09H10	A6JSEP / AS6EN	09H00 09H10	ATSCAF 49 / USAC	10H00 10H10	ASCAEN / AS6VSN	10H00 10H10
	ASLAN / ASAA	09H20 09H30	2F OPEN 85 / ASEF	09H20 09H30	ASPTT / CSAD 49	10H20 10H30	2F OPEN 49 / USFEN 44	10H20 10H30
	ASCM Nantes / ATSCAF 44	09H40 09H50	ASMN / SOREGOR Sports	09H40 09H50	AIRBUS Nantes 1 / 2F OPEN 53	10H40 10H50	AIRBUS Nantes 2 / ALC 44	10H40 10H50



Vadémécum de la Ligue de Golf des Pays de la Loire

Edition 22 février 2018